



AUX MEMBRES DE L'ASSEMBLEE

Secrétariat de l'Assemblée

Carnet de bord

23 novembre 2009

Le Bureau de l'Assemblée, réuni le jeudi 19 novembre 2009 à Berne, sous la présidence de M. Mignon, Vice-Président de l'Assemblée, en ce qui concerne :

- **Réunion de la Commission permanente (Berne, 20 novembre 2009)** : a pris note des modifications introduites à l'ordre du jour ;
- **1^{ère} partie de la Session ordinaire de 2010 (Strasbourg, 25-29 janvier 2010)** : a établi l'avant-projet d'ordre du jour de la partie de session et a décidé de le réexaminer lors de sa prochaine réunion ;
- **Renvois et transmissions aux commissions** : voir annexe I ;
- **Observation d'élections** :
 - i. **Ukraine : élection présidentielle (17 janvier 2010)** :
 - a. a pris note de la lettre des autorités ukrainiennes invitant l'Assemblée à observer cette élection ;
 - b. a approuvé la composition de la commission ad hoc en charge d'observer cette élection et a pris note de la désignation par le Président de l'Assemblée de M. Eörsi (Hongrie, ADLE) comme Président ;
 - ii. **Elections au Conseil législatif palestinien et à la Présidence de l'Autorité palestinienne (24 janvier 2010, sous réserve de confirmation)** :
 - a. a décidé d'observer ces élections, sous réserve de la réception d'une invitation ;
 - b. a constitué une commission ad hoc en charge d'observer ces élections, composée de 11 membres : (3 PPE/DC ; 3 SOC ; 2 GDE ; 2 ADLE ; 1. GUE) et a laissé au Président de l'Assemblée le soin de désigner le Président de cette commission ad hoc ;
 - c. a autorisé la tenue d'une mission pré-électorale composée de 5 membres – un de chaque groupe politique également membres de la commission ad hoc – qui devrait avoir lieu approximativement un mois avant les élections ;
- **Communications** : a pris note des communications du Président ; du Secrétaire Général et de la Secrétaire Générale adjointe du Conseil de l'Europe ; ainsi que du Secrétaire Général de l'Assemblée parlementaire ;
- **Forum sur l'alerte précoce dans la prévention des conflits (Strasbourg, 24-25 septembre 2009)** : a été informé par M. Wilshire, Président de la commission ad hoc du Bureau sur le Forum des conclusions du Forum et a demandé à la commission des questions politiques d'assurer un suivi de ces conclusions par la voie de la constitution d'une sous-commission si elle l'estime nécessaire ;
- **Prix des Droits de l'Homme de l'Assemblée Parlementaire** : a modifié le Règlement du Prix (voir annexe II) ;

- **Conférence jointe entre l'Assemblée et l'Union interparlementaire sur les « migrations et la violence à l'encontre des femmes en Europe » (Paris, 10 et 11 décembre 2009) :** a approuvé la composition de la commission ad hoc du Bureau pour participer à cette conférence et a désigné M. Wille (Belgique, ADLE) comme Président ;
- **Forum sur l'avenir de la démocratie (Kiev, 21-23 octobre 2009) :** a pris note des conclusions du Forum et a chargé le Secrétaire Général de l'Assemblée de préparer pour la prochaine réunion un document contenant des propositions quant au suivi de ces conclusions au sein des commissions ;
- **Réunions en dehors de Strasbourg et de Paris :**
 - i. a autorisé la commission du Règlement, des Immunités et des affaires institutionnelles à se réunir à Londres le 7 décembre 2009 ;
 - ii. Modification des règles concernant des réunions des commissions et des sous-commissions en dehors de Strasbourg et de Paris : a tenu un échange de vues sur cette question et a décidé de revenir sur ce point lors de sa prochaine réunion ;
- **Rapport d'activité du Bureau de l'Assemblée et de la Commission Permanente (2 octobre 2009 – 25 janvier 2010) :** a désigné M. de Puig (Espagne, SOC) comme rapporteur ;
- **Composition de la Commission de suivi et de la Commission du règlement, des immunités et des affaires institutionnelles :** a approuvé les changements dans la liste de membres de ces deux commissions ;
- **Désignation de représentants de l'Assemblée à des activités officielles :** en réponse à des invitations formelles, a désigné .:
 - i. M. Zingeris (Lituanie, PPE/DC) : 28^{ème} session de l'Assemblée baltique et 15^{ème} session du Conseil baltique, Vilnius (Lituanie), 26-28 novembre 2009 (sans frais pour l'Assemblée) ;
 - ii. M. Sasi (Finlande, PPE/DC) : session élargie de la commission permanente de la conférence parlementaire de l'Organisation mondiale du commerce, Genève (Suisse), 1^{er} décembre 2009 (sans frais pour l'Assemblée) ;
- **Date et lieu de la prochaine réunion :**
 - . Lundi 14 décembre 2009 à Paris (France) à 9h30.

Kjell Torbiörn/Alexandra Alléon

cc. Secrétaire Général de l'Assemblée
 Secrétariat de l'Assemblée
 Secrétaires des Délégations Nationales et Secrétaires des Groupes Politiques de l'Assemblée
 Observateurs de l'Assemblée
 Secrétaire Général du Congrès
 Directeurs Généraux
 Directeur de Cabinet du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe
 Secrétaire du Comité des Ministres
 Directeur de la Communication
 Représentations Permanentes auprès du Conseil de l'Europe

Saisines et transmissions aux commissions

Le Bureau a approuvé les renvois et modifications de renvois suivants, qui doivent faire l'objet d'une ratification par l'Assemblée :

A. Renvois en commissions

1. **Mise en œuvre du grand principe de l'Etat de droit**
Proposition de résolution présentée par Mme Keleş et plusieurs de ses collègues
Doc. 12036, à la commission des questions juridiques et des droits de l'homme *pour information*
2. **Lutte contre l'avortement sélectif**
Proposition de résolution présentée par M. Volonte' et plusieurs de ses collègues
Doc. 12047, à la commission des questions sociales, de la santé et de la famille et à la commission sur l'égalité des chances pour les femmes et les hommes *pour information*
3. **La crise du lait et ses répercussions sur l'agriculture**
Proposition de résolution présentée par Mme Marin et plusieurs de ses collègues
Doc. 12048, à la commission de l'environnement, de l'agriculture et des questions territoriales *pour information*
4. **Prévenir les catastrophes naturelles**
Proposition de recommandation présentée par Mme Marin et plusieurs de ses collègues
Doc. 12049, à la commission de l'environnement, de l'agriculture et des questions territoriales *pour rapport à la Commission permanente*
5. **La Politique Agricole Commune (PAC) de l'Union européenne**
Proposition de résolution présentée par M. Evans et plusieurs de ses collègues
Doc. 12050, à la commission de l'environnement, de l'agriculture et des questions territoriales *pour information*
6. **Projet de protocole amendant la Convention concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale (STE 127) ***
Demande d'avis du Comité des Ministres, à la commission des questions économiques et du développement *pour rapport*

B. Réponses après consultation

1. **La définition des prisonniers politiques**
Proposition de résolution présentée par M. Agramunt et plusieurs de ses collègues
Doc. 11922, à la commission des questions juridiques et des droits de l'homme *pour rapport*
2. **Rédaction d'un protocole additionnel à la Convention européenne des droits de l'homme : normes minimales pour les minorités nationales**
Proposition de recommandation présentée par M. Frunda et plusieurs de ses collègues
Doc. 11897, à la commission des questions juridiques et des droits de l'homme *pour rapport*
3. **L'inacceptabilité des restrictions à la liberté de circulation à titre de sanction pour des prises de position politiques**
Proposition de résolution présentée par M. Gross et plusieurs de ses collègues
Doc. 11903, à la commission des questions juridiques et des droits de l'homme *pour rapport*

C. Modification de renvoi

1. **La situation au Bélarus**
Décision du Bureau du 7 septembre 2009
Renvoi 3594 du 28 septembre 2009, à la commission des questions politiques *pour rapport* et à la commission des questions juridiques et des droits de l'homme *pour avis*

* Sous réserve de la transmission par le Comité des Ministres du projet de texte à l'Assemblée pour avis.

Le Bureau a décidé des prolongations de renvois suivants :

D. Prolongation de renvois

1. **Les déchets militaires et l'environnement**
Proposition de résolution présentée par M. Ivanov et plusieurs de ses collègues
Doc. 11462
Renvoi 3404 du 21 janvier 2008 – validité : 30 juin 2010 , prolongation jusqu'au 31 juillet 2010
2. **Un statut internationalement reconnu aux observateurs d'élections**
Décision du Bureau
Renvoi 3322 du 16 mars 2007 - validité : 31 décembre 2009, prolongation jusqu'au 30 juin 2010
3. **La charte européenne des langues régionales ou minoritaires**
Proposition de résolution présentée par M. de Puig et plusieurs de ses collègues
Doc. 11480
Renvoi 3406 du 25 janvier 2008 - validité : 25 janvier 2010, prolongation jusqu'au 30 juin 2010
4. **Migrants et réfugiés : un défi permanent pour le Conseil de l'Europe**
Proposition de recommandation présentée par M. Cavusoglu et plusieurs de ses collègues
Doc. 11085
Renvoi 3298 du 21 janvier 2007 – validité : 31 décembre 2009, prolongation jusqu'au 30 avril 2010
5. **Demande d'enquête afin d'élucider les circonstances suspectes du décès de l'ancien Président Boris Trajkovski de l'«ex-République yougoslave de Macédoine»**
Proposition de résolution présentée par M. Gross et plusieurs de ses collègues
Doc. 11172
Renvoi 3329 du 23 novembre 2007 - validité : 23 novembre 2009, prolongation jusqu'au 31 janvier 2010
6. **La nécessité de mener une réflexion mondiale sur les implications de la biométrie pour les droits de l'homme**
Proposition de recommandation présentée par M. Wodarg et plusieurs de ses collègues
Doc. 11066
Renvoi 3288 du 22 janvier 2007 - validité : 31 janvier 2010, prolongation jusqu'au 30 juin 2010
7. **Intensifier l'engagement des Etats membres en faveur de l'efficacité et de la mise en œuvre du droit des traités du Conseil de l'Europe**
Proposition de Recommandation présentée par M. Prescott et plusieurs de ses collègues
Doc. 11425
Renvoi 3395 du 21 janvier 2008 – validité : 21 janvier 2010, prolongation jusqu'au 31 mars 2010

Règlement relatif au prix des droits de l'homme de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe¹

Article 1 : le prix

Le prix des droits de l'homme de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe est décerné chaque année par l'Assemblée **à l'occasion du débat bisannuel de l'Assemblée parlementaire sur « La situation des droits de l'homme en Europe**, afin de récompenser des actions exceptionnelles de la société civile dans la défense des droits de l'homme en Europe.

Article 2 : nature

Le prix consiste en une somme de dix mille euros, pouvant faire l'objet d'un réajustement périodique par le Bureau, ainsi qu'en une **plaque** et un diplôme mettant en exergue la contribution exceptionnelle du lauréat à la cause des droits de l'homme.

Article 3 : critères d'éligibilité

Toute personne appartenant à la société civile ou une organisation non gouvernementale active dans le domaine de la défense des droits de l'homme en Europe est éligible.

Article 4 : candidatures

1. Les candidatures doivent parvenir au Secrétariat général de l'Assemblée parlementaire avant le 30 septembre de chaque année. Elles doivent être proposées par au moins cinq parrains (autres que le candidat), dont les signatures doivent être apposées sur le formulaire spécial joint au présent règlement.
2. Les candidatures doivent contenir une description des actions menées par le candidat en faveur des droits de l'homme et préciser en quoi elles peuvent être considérées comme exceptionnelles. Elles s'accompagnent des documents pertinents.
3. Les candidatures peuvent être soumises dans l'une des deux langues officielles de l'Assemblée parlementaire (anglais ou français).

Article 5 : jury

1. Chaque année, un jury composé du Président de l'Assemblée, du Président de la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme, du Président de la Commission de suivi et de quatre personnes indépendantes reconnues pour leurs qualités morales et leur expertise dans le domaine des droits de l'homme examine les candidatures et fait une recommandation au Bureau concernant le lauréat.
2. Les quatre experts indépendants mentionnés au paragraphe précédent ne peuvent pas être membres de l'Assemblée. Ils sont nommés par le Bureau pour une période de cinq ans, renouvelable une fois. Afin d'assurer une rotation et une continuité raisonnables, le mandat de deux des experts est limité à trois ans lors de la première nomination par le Bureau. Les noms des experts concernés sont tirés au sort par le Président de l'Assemblée parlementaire.
3. Le jury est présidé par le Président de l'Assemblée.
4. Si le jury estime qu'aucune des candidatures ne présente un caractère suffisamment exceptionnel, il en informe le Bureau.

¹ Ainsi que modifié par le Bureau de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe lors de sa réunion à Berne, Suisse, le 19 novembre 2009. **Modifications en gras**

Article 6 : décision concernant le lauréat

1. La décision concernant le lauréat est prise par le Bureau à la majorité absolue des suffrages exprimés.
2. La décision du Bureau concernant le lauréat est entérinée par l'Assemblée parlementaire par le biais du rapport d'activité du Bureau.

Article 7 : cérémonie de remise du prix

1. Le prix est remis au lauréat lors d'une cérémonie organisée en principe pendant la partie de session de l'Assemblée parlementaire qui suit la désignation du lauréat par l'Assemblée.
2. Les modalités de la cérémonie de remise du prix sont soumis à l'approbation du Bureau de l'Assemblée parlementaire.